



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement**

Affaire suivie par : yvane RENNELA  
Téléphone : 04 67 61 62 57  
Mel : yvane.rennela@herault.gouv.fr

Montpellier, le **1 DEC. 2021**

**Objet : Dossier d'examen au cas par cas n° 100 164 - version C/2021  
accusé de réception**

Monsieur le directeur,

En application des articles L122-1 et R122-3 du Code de l'environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

**Nom du maître d'ouvrage : Société GSM**

**Intitulé du projet : Aménagement d'une plateforme de transit dans la carrière de CASTRIES**

**Localisation : Carrière de l'Arbousier à CASTRIES**

Ce dossier a été reçu à la DREAL le 22 novembre 2021

Une demande de complément pourra vous être adressée dans les 15 jours. En l'absence d'une telle demande, le délai d'instruction de 35 jours débute à compter de la date du présent accusé de réception.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse vaudra obligation tacite de réalisation d'une étude d'impact.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Thierry LAURENT

Copie pour information  
DREAL UD34

**Société GSM  
Région Sud Est  
Parc St Jean – bât 1  
ZAC du Mas de Grille  
34433 SAINT-JEAN-DE-VEDAS**